



SECTION
DU
VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** –
Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

CHSCT du 6 avril 2021 COMPTE RENDU

Suite à la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, le président du CHSCT a tenu à rappeler que sa préoccupation première était la sauvegarde de la santé des agents et des usagers, mais que nous n'étions pas en phase quant aux moyens d'y parvenir.

1- Situation sanitaire

Comme mentionné dans notre déclaration, une recrudescence des cas COVID est observée dans nos services, à l'instar du reste du département. 4 Clusters (c'est-à-dire 3 personnes positives au sein d'une structure dans un délai de 7 jours) ont vu le jour, avec un focus particulier sur Fréjus (10 cas positifs et un nouveau ce jour).

Pour la direction, l'application stricte des protocoles a été respectée :

- isolement des cas positifs et cas contacts
- fermeture le jour même pour désinfection (avec information du public)
- incitation au dépistage (tous les agents en attente de résultats quittent le service)
- restitution d'un service désinfecté dans lequel reviennent les agents testés négativement
- aval obligatoire du médecin de prévention avant le retour au travail des agents ayant été malades

En plus de ce protocole, il a été donné aux agents la possibilité d'un dépistage systématique sur place.

Cependant, toujours pour la direction, la fermeture d'un site ne doit être réalisée que quand elle est ESSENTIELLE, quand le nombre d'agents positifs et contacts est trop important et que la situation n'est plus sous contrôle. C'est une appréciation au cas par cas, avec une vigilance sur la réalité factuelle des événements.

Cette décision revient aux autorités médicales (ARS et médecin de prévention) et sera prise sans hésitation le cas échéant (toujours d'après la direction !).

FO-Finances 83 a largement insisté sur l'incitation au dépistage (sur la base du volontariat), dès l'apparition de cas positifs, qui doit être faite par les chefs de service auprès des agents. Cela permet en effet de détecter les nouveaux cas et les personnes asymptomatiques de manière précoce, et de casser la chaîne de contamination.

Nous avons aussi insisté sur le mode de contamination par transmission manuportée, insuffisamment prise en compte !! Le docteur Clemenceau a reconnu que la CPAM ne comptabilisait pas ce vecteur de contamination dans la détermination des cas contacts, alors même que ce mode de propagation a été suspecté dans de nombreux cas au sein de nos services !

La notion de cas contacts est trop restrictive. Pour **FO-Finances 83**, l'élargissement de ce périmètre pourrait là encore faciliter la casse de la chaîne de propagation.

De plus, les organisations syndicales ont réaffirmé leur demande de vigiles, dans les sites accueillant du public, afin de pouvoir maîtriser les jauges et faire appliquer les consignes sanitaires.

La direction a confirmé la présence de services de sécurité dès le 12 avril pour toute la durée de la campagne, en précisant avoir toutes possibilités d'adaptation en fonction des attentes des chefs de service.

2- Télétravail

La direction nous informe que le télétravail progresse de façon massive et vient bouleverser notre organisation. Un nouveau protocole DGFIP va permettre d'assouplir les modalités dès ce printemps.

En effet, les demandes se feront au fil de l'eau (plus de campagne), le télétravail sera géré dans Sirius, ce nouveau mode étant enrichi de jours flottants.

Ce nouveau protocole fera l'objet d'une présentation plus détaillée ultérieurement.

À ce jour, 650 à 680 agents sont équipés.

Le taux d'utilisation des ordinateurs portables est de 80 %.

60 % d'agents télétravaillent plus de 3j/semaine.

La livraison de 249 nouveaux ordinateurs est attendue d'ici la fin avril, puis 61 devraient nous être livrés ultérieurement, ce qui portera la dotation à environ 80 % du nombre d'agents de la DDFIP du Var.

3- Mesures spécifiques et garde d'enfants

FO-Finances 83 a demandé un focus quant à la situation des parents, obligés pendant 3/4 semaines de garder leurs enfants et de remplir le rôle de professeur.

La direction nous a indiqué que l'appréciation se fera « au cas par cas, dans une approche pragmatique et bienveillante ».

En effet, les ASA ne sont pas la 1ère réponse à apporter à la situation. Il ne doit pas y avoir un effet d'opportunité.

Les congés initialement posés doivent être déplacés et les responsables doivent faire preuve dans ce cas de toute la souplesse possible. Cependant, aucun congé ne doit être imposé ! C'est une notion de responsabilité de chacun !

Les chefs de service doivent avoir une vision ouverte sur la possibilité de combiner télétravail et garde d'enfant en cette période d'accompagnement des enfants à domicile.

Les ASA pourront être accordées à titre dérogatoire jusqu'au 26 avril aux agents télétravailleurs :

- ayant obligation d'assurer la garde de petits (jusqu'en fin de primaire) sans aucun autre moyens
- et sur autorisation du chef de service

Pour **FO-Finances 83**, le moins que l'on puisse dire est que l'explication est loin d'être limpide.

Oui, mais...

Certaines remontées du terrain font d'ores et déjà état de refus d'ASA à des parents de jeunes enfants, afin de privilégier le télétravail !

FO-Finances 83 conçoit que les agents aient prévu de prendre une semaine de congés pendant ces vacances. Mais les projets peuvent avoir été modifiés et les organisations revues !

De plus, en cette 1ère semaine d'école à distance, nous avons soulevé le fait que les jeunes enfants avaient besoin d'une attention soutenue et que le rôle de prof ne se joue pas entre 2 mails.

Enfin, restreindre l'octroi d'ASA aux parents d'enfants dont le niveau scolaire ne dépasse pas le niveau élémentaire, alors même que de nos jours, de plus en plus de jeunes enfants accèdent au secondaire, semble pour le moins aberrant !

N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations, positives ou non, ainsi que les problèmes que vous pourriez rencontrer.

4- Budget

Le budget du CHSCT du Var se monte cette année à 144 248 € (réserve de 6 % déduite).

Le montant alloué par agent reste stable (117,50 €), cependant le nombre d'agents diminue !

Ce qui entraîne mathématiquement une baisse de 7 000 € dans le budget.

Hors matériel ergonomique et opérations nécessaires et prévues (stores, batteries défibrillateurs...), l'essentiel de ce budget est pour l'instant consacré à l'enveloppe sanitaire...

En attente de jours meilleurs...

5- Note ministérielle

Cette note fait état des orientations principales pour 2021 à savoir:

- consolidation de la démarche de prévention au cœur de l'organisation du travail,
- prévention des risques liés au télétravail et des risques liés aux évolutions des organisations de travail.

La convention avec l'ANACT, agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, signée le 16/12/2020 pour trois ans, prévoit de se pencher sur plusieurs thématiques:

- l'utilisation des outils existants (DUERP, TBVS, observatoire interne) pour faciliter la mise en œuvre de plan d'action pertinent,
- la dimension des conditions de travail dans le cadre du Télétravail et les transformations numériques,
- la prévention des RPS, le risque Amiante, incendie, etc.

La note d'orientation précise que cette convention sera pilotée par le CHS-CT ministériel, les CHS-CT locaux étant associés aux différentes phases de sa mise en œuvre.

Malheureusement, dans le même temps, la note rappelle aussi que les CHS-CT ne seront plus compétents pour examiner les questions relatives aux réorganisations de service... Cette disposition fait suite à l'application de la funeste Loi de transformation de la Fonction Publique qui, rappelons-le, a acté la suppression pure et simple des CHS-CT d'ici 2022, alors que, comme jamais, les restructurations se déclinent à tout-va à Bercy en ce moment et notamment à la DGFIP...

FO-Finances 83 a dénoncé en séance le double langage contenu dans cette note qui, par ailleurs, indique placer l'organisation du travail au cœur de la prévention... en écartant les CHS-CT des sujets en lien avec les restructurations, entendant bien déconnecter ces opérations de leurs impacts,

pourtant avérés délétères, sur les conditions de travail des agents.

Dans ce contexte, **FO-Finances 83** n'a pas manqué de rappeler le rôle essentiel que remplissent les CHS-CT et leurs représentants tout au long de cette crise sanitaire en consacrant notamment leurs crédits budgétaires à l'achat de dispositifs de protection pour les agents en étroite collaboration avec les acteurs de prévention.

Pour **FO-Finances 83**, cette suppression des CHS-CT à court terme qui s'inspire de ce que les ordonnances MACRON ont décliné dans le secteur privé avec la création des CSE, est une régression inadmissible. Force est de constater que les retours des salariés du privé sont unanimes pour dénoncer cette contre-réforme qui n'a d'autres objectifs que de dédouaner les employeurs de leur responsabilité en termes de santé et sécurité au travail et de retirer aux représentants des personnels les moyens d'exercer correctement leurs mandats !

Vos représentants **FORCE OUVRIERE** :

Sophie Degeilh, Cyril Banchetry et Hélène Guibert.



MISSIONS, RÉSEAU, EFFECTIFS, CONDITIONS DE TRAVAIL, RÉMUNÉRATION, CARRIÈRES, DROITS DES AGENTS

OUVRONS LES YEUX !

LA CRISE SANITAIRE NE PEUT PAS TOUT JUSTIFIER

